



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2013



Table des matières

Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	2
<hr/>	
2. L'économie laitière suisse en 2013	3
2.1 Production et mises en valeur	3
2.2 Commerce extérieur	4
2.3 Interprofessions fromagères	4
2.4 Interprofession du Lait (IP Lait)	6
2.5 Fédération des producteurs suisses de lait (PSL)	7
2.6 Politique agricole	7
3. Activités de PROLAIT Fédération Laitière	8
3.1 Prolait en chiffres	8
3.2 Gestion des quantités	9
3.3 Pool Prolait	10
3.4 Fromagerie « pâtes molles » de Moudon – Le Grand Pré	12
3.5 Vie des sociétés	12
3.6 Activités diverses	13
4. Activités des organes de la Fédération	14
4.1 Assemblée des délégués	14
4.2 Conseil des présidents de cercles	14
4.3 Conseil d'administration	14
5. Organes et Direction	15
5.1 Conseil d'administration	15
5.2 Présidents de cercles	15
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	15
5.4 Commission de recours en matière de gestion des quantités	15
5.5 Commission de gestion	16
5.6 Délégués IPG & IPVMO	16
5.7 Direction et collaborateurs	16

1. Avant-propos

2008 - 2013, création de Prolait fédération laitière. Cinq ans et déjà l'heure de tirer un bilan ? Non, mais il s'agit, parfois, pour une entreprise, de prendre un peu de recul, de vérifier la stratégie pour mieux se relancer et affronter les défis.

Le Conseil d'administration de Prolait s'est réuni, avec les directeurs, au mois de mai, pour une journée de séminaire et de réflexions. En effet, l'environnement de Prolait évolue rapidement. Le marché laitier, en particulier celui du lait de centrale et son prix, peut fluctuer de manière importante, avec de fortes influences liées à la météo, aux marchés européens et mondiaux et leurs références.

La politique agricole avance ses pions sous le regard inquisiteur de l'économie suisse et des milieux de protection de la nature. Elle cherche à limiter les effets négatifs du marché, liés à la libéralisation, par des mesures écologiques et éthologiques. Parallèlement, elle étudie et conclut des accords bilatéraux et propose d'ouvrir « la ligne blanche ».

Le côté social prend de l'importance chez les producteurs de lait, qui cherchent, à défaut d'un revenu comparable, une qualité de vie digne.

Tous ces éléments, et d'autres, ont été analysés. Il en est sorti une confirmation de la stratégie, jusque-là, appliquée : la recherche de plus-value permettant de rétribuer correctement le producteur de lait. Pour y parvenir, la solidarité et la transparence sont indispensables et le dénominateur commun, l'outil, en est la gestion des quantités horizontale, unique pour tous les membres. Son fonctionnement et son financement ont été largement débattus. Il a été proposé une continuité avec un système proactif en fonction de l'évolution du marché et de l'ambition de chaque producteur plutôt qu'un schéma de type statistiques.

Cette vision, qui, de prime abord, peut paraître stricte, a amené, dans les diverses séances d'informations de l'été, un climat d'échanges, certes tendu, mais respectueux. Le sujet principal était le prix du lait de centrale pratiqué par Prolait apparemment inférieur de quelques dixièmes de centimes d'un acheteur en particulier.

C'est en se basant sur sa stratégie, ses diverses actions de défense professionnelle et ses projets de plus-value que Prolait a pu convaincre une très grande majorité de ses membres, que c'est sur le long terme qu'il faut planifier l'avenir. Les fournisseurs du pool ont été récompensés, puisqu'en fin d'année, leur prix du lait, après une augmentation de plus de 11 centimes sur les 9 derniers mois était dans le haut du panier.

Au niveau des sortes fromagères et en particulier du Gruyère, une augmentation du prix du lait vient récompenser la patience des producteurs, qui dans les régions réfléchissent quant à l'avenir de leur

société et de leur fromagerie, modèle que Prolait privilégie et encadre lorsque ces réflexions ont pour sujet, des rénovations, transformations ou constructions toujours plus coûteuses, contrats d'achat de lait, statuts, fusions, etc.

Après être passée par tous ses états ces dernières années et avoir essayé moult solutions, la filière laitière du lait de centrale reconnaît que les éventuels excédents de lait doivent être gérés par l'organisation faïtière, la FPSL, qui s'est donné pour mandat de concrétiser cette démarche. Prolait s'est investi, de tout temps pour une solidarité nationale et participe activement à mettre sur pied cette idée en lien avec le fonds de soutien.

Parallèlement, la politique doit donner aux producteurs de lait, comme aux autres secteurs de production de l'agriculture, une sécurité quant à leur avenir, leur permettant de continuer à investir dans leur outil de travail et de continuer à se former, pour transmettre leur passion de leur métier. Pour y parvenir, certaines règles doivent être corrigées avec une vision à long terme. C'est dans ce sens que l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire s'engage et Prolait la soutient.

Le Grand Pré et la fromagerie pâtes molles du même nom est source de satisfactions quant à la qualité et la régularité des produits, des contacts avec les clients et du travail fourni tant par les jeunes fromagers que par l'administration du Grand Pré et de Prolait.

Si le projet Le Grand Pré est une entreprise commerciale, il est aussi un élément de défense professionnelle, permettant à Prolait fédération laitière d'avoir des relations et des contacts avec la grande distribution. Ces échanges sont enrichissants, car ils ne laissent que peu de place à « l'à peu près ». C'est aussi un accès privilégié aux consommateurs. Il faut toujours améliorer le produit et les services. Le fait de discuter du prix des produits avec la distribution est un élément gratifiant.

Dès lors, depuis la nouvelle donne du marché et la création de Prolait, la priorité a été mise sur la crédibilité de la fédération, l'établissement d'un climat de confiance avec les partenaires et de renforcer les contacts. C'est un travail de longue haleine, qui ne se voit pas sur la fiche de paie du producteur, et qui n'est pas toujours reconnu, mais ces relations se doivent d'être constructives et respectueuses dans un système de marché. C'est sur le moyen et long terme que les producteurs de lait en récolteront les fruits.

*Marc Benoit
Président*

2. L'économie laitière suisse en 2013

2.1 PRODUCTION ET MISES EN VALEUR DU LAIT

Après quatre années particulièrement chahutées (2008-2012) et des prix du lait de centrale au plus bas, le marché du lait a repris des couleurs en 2013, et les prix ont sensiblement progressé. Nous pouvons nous réjouir de cette évolution, qui redonne quelques espoirs en l'avenir de la production laitière dans notre pays et remotive les producteurs de lait à poursuivre leur activité. Ce retournement spectaculaire a débuté en été 2012 déjà avec une baisse marquée des quantités de lait produites et commercialisées. La cessation de production de bon nombre de producteurs démotivés, ajouté à des fourrages de qualité médiocre expliquent cette évolution. De surcroît, cette tendance a été également constatée sur le plan international alors que la demande de produits laitiers demeure soutenue, en particulier de la part des pays émergents tels que Chine et Russie. Mais gardons-nous de toute euphorie, car cet équilibre, certes salubre, entre l'offre et la demande, qui a engendré ce redressement des prix du lait, n'est pas dû à une meilleure maîtrise de l'offre de la part des organisations de producteurs. Il peut de ce fait n'être qu'éphémère. C'est à nous, organisations de producteurs et producteurs de mettre en

place des mesures permettant de mieux gérer les éventuels excédents de production à venir. Profitons de cette embellie pour le faire.

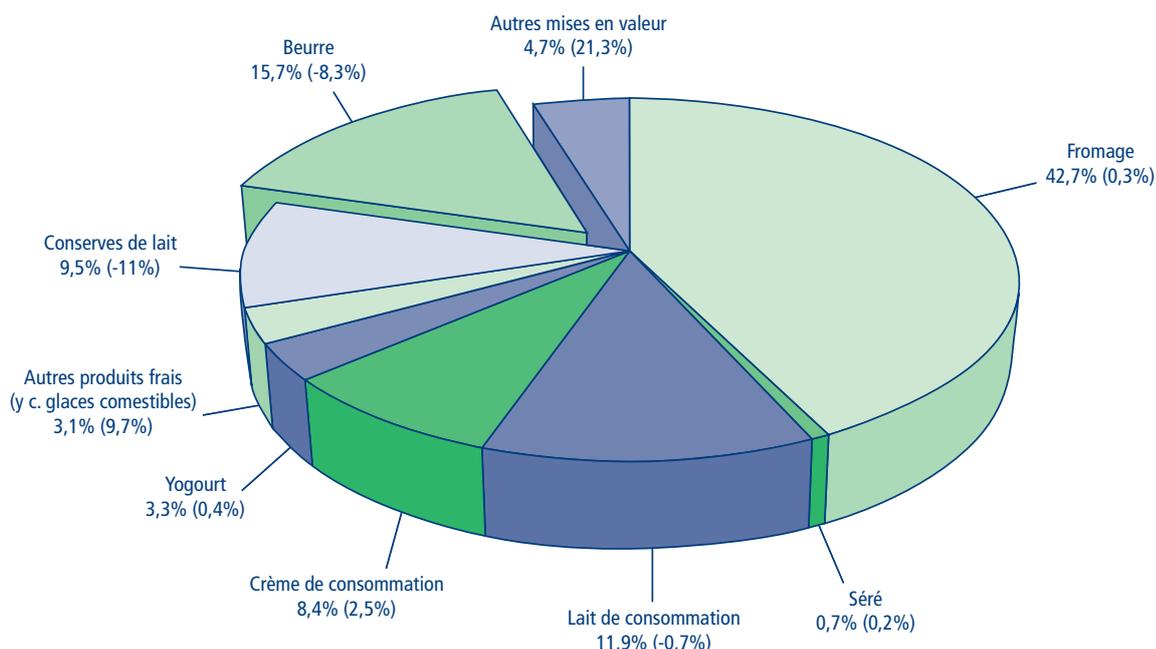
Dans ce sens, des démarches sont en cours actuellement en collaboration avec notre organisation faîtière. Souhaitons qu'elles aboutissent rapidement et qu'elles puissent être mises en place de façon efficace pour garantir un bon prix du lait avec une meilleure stabilité du marché.

Production et mise en valeur du lait

La baisse de production laitière, amorcée lors du second semestre 2012, s'est poursuivie durant le premier semestre 2013. Lors du second semestre, malgré des fourrages de moindre qualité et le net recul du nombre de vaches laitières, les livraisons de lait sont reparties à la hausse et ont dépassé celles de l'année précédente. Les producteurs ont rapidement réagi à l'augmentation des prix, de plus, la baisse importante de la quantité de lait destinée à l'affouragement des veaux à l'engrais n'est certainement pas étrangère à cette évolution.

En 2013, **23'490** exploitations (-3,6 %) ont produit **3'428'611 tonnes** de lait au total, soit **42'220 tonnes** ou **1,2 %** de moins qu'en 2012.

Mise en valeur du lait en équivalents-lait en 2013
3,429 mio tonnes de lait (-42'220 t)



Avec **42,7%** du volume transformé, le fromage reste la principale catégorie de produits. La quantité de lait transformée en fromage a progressé encore de 4,9 millions d'équivalents-lait (EL) ou 0,3% par rapport à 2012.

En raison de l'équilibre sur le marché entre offre et demande de lait durant l'année 2013, les produits de régulation (beurre, conserves de lait) ont le plus fortement diminué. Le beurre qui représente encore 15,7% du lait transformé a perdu -48,8 millions d'EL (-8,3%) alors que les conserves de lait avec 9,5% du total perdaient 40,4 millions d'EL (-11,0%).

Pour le lait de consommation, avec 11,9% (-2,9 millions d'EL ou -0,7%), le recul enregistré ces dernières années a pu être stabilisé. Enfin, il est réjouissant de constater que la crème de consommation avec 8,4% du total, a progressé de 6,9 millions d'EL ou 2,5%. (voir graphique 1)

Production Fromagère

Ces quatre dernières années, la production de fromages suisses, toutes sortes confondues se maintient à quelque 182'000 tonnes. En 2013, le volume de production de fromage a atteint 182'000 tonnes ce qui représente 1'526 tonnes ou 0,8% de plus qu'en 2012. La production de Gruyère AOP a légèrement augmenté de 757 tonnes (+2,6%) pour atteindre 29'351 tonnes et conforte sa position de leader. L'Emmentaler AOC a quant à lui connu une forte baisse de -3'029 tonnes (-11,6%), passant à 23'156 tonnes, ceci en raison de l'introduction d'une gestion des quantités l'été dernier. Les trois autres variétés du top 5 ont toutes enregistré des hausses : on a ainsi produit 21'643 tonnes de mozzarella (+212 t ou +1,0%), 13'216 tonnes de séré (+266 t ou +2,1%) et 13'110 tonnes de Raclette Suisse® (+508 t ou +4,0%).

A noter encore la forte progression de Switzerland Swiss, fromage rectangulaire à gros trous, avec une hausse de 1'312 tonnes (+29,1%) et une production totale de 5'821 tonnes, il est le fromage qui a le plus progressé en 2013; 64% de la production de Switzerland Swiss a été exportée.

Les autres spécialités fromagères ont pour la plupart progressé en 2013 : la Tête de Moine AOP est passée à 2'281 tonnes (+90 t ou +4,1%), le Vacherin Fribourgeois AOP à 2'671 tonnes (+41 t ou +1,6%), l'Appenzeller® à 9'283 tonnes (+590 t ou +6,8%), le fromage du Valais / Raclette du Valais AOP à 2'306 tonnes (+173 t ou +8,1%). Ces évolutions positives dans un marché à forte concurrence, démontre, si besoin est, l'importance de la protection de l'origine.

2.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

En 2013, le commerce extérieur de fromage, de conserves de lait et de produits laitiers transformés a joué un rôle important sur le marché du lait. Au total, 718,2 millions d'équivalent-lait entier (ELent.)

ont été exportés tandis que 405,8 millions d'ELent. ont été importés ; la balance commerciale présente donc un excédent de 312,3 millions d'ELent. (-159,9 millions ELent. ou -33,9% par rapport à 2012). La baisse des exportations est principalement due à la faible production de beurre et de poudre de lait en Suisse, du fait de la diminution de production laitière indigène.

Pour ce qui est des fromages spécifiquement, les exportations ont atteint 68'009 tonnes de fromages soit 1'104 tonnes ou 1,7% de plus qu'en 2012, alors que les importations ont été de 52'121 tonnes (+1'267 tonnes ; +2,5%). Bien que la balance nette reste positive, la pression des importations est toujours très forte.

2.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES

Interprofession du Gruyère (IPG)

Le marché du Gruyère AOP s'est très bien porté durant l'année 2013. Les stocks, contrôlés régulièrement, n'ont jamais suscité



d'inquiétude. Les fourrages secs engrangés en 2012 et la météo particulièrement humide et froide jusqu'à fin mai, ont plombé sérieusement la production laitière durant le 1^{er} semestre 2013. Des stocks trop importants ont ainsi été évités durant l'été, à la satisfaction de la filière. Afin de fabriquer le quota semestriel requis, quasi plus un seul kilo de lait n'a dû être livré à l'industrie (régulation). Dans ces conditions, l'IPG n'a eu aucune peine, pour l'année 2013, à décider d'hausser temporairement les quotas de 2%. Les ventes ont augmenté de 1,1% durant l'année sous revue. Les exportations ont battu un nouveau record avec 12'207 tonnes (+680 t par rapport à 2012) dont 7'757 t (+189 t) dans l'Union européenne. Le marché américain a retrouvé son niveau de 2010 ; par contre, le marché français a été passablement à la peine.

Lors de son séminaire de début d'année, le comité de l'IPG a confirmé sa « vision 2025 » en la précisant, notamment, sur les points suivants : échanger les expériences en matière de gestion des quantités avec d'autres organisations AOP (Comté par ex.), définir une stratégie marketing pour augmenter les ventes, créer un message identitaire fort, analyser la situation économique des acteurs de la filière, respecter et faire respecter la place tenue par chaque acteur de la filière, défendre la marque « gruyère », trouver des partenariats pour la formation des acteurs de la filière et gérer la communication de manière centralisée.

Initiée en 2012, une large discussion sur la définition de la notion d'artisanat dans la production laitière a eu lieu jusqu'à août 2013. Au vu des nombreuses contraintes déjà existantes (issues notamment de la politique agricole), les producteurs ont estimé que se

porter garants du maintien des règles actuelles était suffisant. Le commerce, quant à lui, semble attendre des conditions supplémentaires pour se différencier sur le marché. Le dossier s'est donc bloqué en cours de route.

Les délégués de l'IPG ont été conviés à une journée spéciale à St-Imier le 23 avril 2013. Ils ont été sensibilisés à la « vision 2025 » développée par le comité de l'IPG. Ils ont pu visiter la fabrique d'horlogerie Longines et se familiariser avec les concepts de vente de produits haut de gamme. L'assemblée du 26 juin a été l'occasion d'approuver les comptes positifs de l'IPG en 2012, malgré les coûts engendrés par le dégagement des fromages de qualité Ib. Le cahier des charges a été modifié pour tenir compte du passage de l'AOC (appellation d'origine contrôlée) à l'AOP (appellation d'origine protégée).

Le 28 novembre, lors de sa dernière assemblée annuelle, l'IPG a approuvé les conditions mise en marché 2014, soit :

- La hausse définitive des quotas 2014 de 1% pour l'ensemble des fromageries (hormis bio et alpages);
- La reconduction des mesures de restriction qualitative pour les fromageries ayant des taxations de moins de 18 pts sur 24 mois (-10% de quantités) ou ayant entre 18 et 18,5 pts et plus de 10% de qualité Ib (-5%); 8 fromageries sont concernées dans le rayon de Prolait;
- La hausse du prix du Gruyère de 1 franc à la vente, 55 ct. départ affineur et 30 ct. départ fromagerie;
- La hausse de la contribution à l'IPG de 80 à 90 ct./kg;
- La modification du contrat-type de vente de Gruyère implique que la qualité Ib soit désormais décomptée pour la réserve locale (utilisation en mélange fondue uniquement) et que le 3^e choix sera dirigé vers une seule entreprise, Friporcs SA, pour la mise en valeur (contrôle).

M. Nicolas Schmoutz a remplacé M. Jean-Paul Clerc au comité de l'IPG (collège des fromagers).

L'IPG a organisé une séance le 25 octobre pour échanger sur les pratiques actuelles du conditionnement et de l'affouragement de racines d'endives au bétail laitier. Une vingtaine de producteurs de

lait et quatre producteurs d'endives sont concernés. L'enjeu est le maintien ou l'interdiction de cette pratique à terme. Chacun a été sensibilisé aux risques liés à la qualité du lait.

Le prix indicatif du lait Gruyère AOC a baissé au 1^{er} mai 2013 de 0,2 ct./kg. Cela est lié à la suppression de la contribution de l'IP Lait pour dégager les excédents de matière grasse (1 ct./kg). 20% de cette contribution a été prise en charge par les fromagers; le prix avait été augmenté de 0,2 ct. lors de son introduction.

La hausse du prix de la crème au 1^{er} juin 2013 a permis d'augmenter le prix indicatif au producteur de 0,34 ct./kg (80% de 0,42 ct.). Le solde (0,08 ct.) est revenu aux fromagers.

Suite aux négociations entre acteurs de la chaîne de mise en valeur du Gruyère AOP, le prix indicatif du lait des producteurs a augmenté, dès le 1^{er} janvier 2014, de 2,06 ct./kg auquel s'est ajouté la part (80%) de la hausse du prix de la crème, soit 0,22 ct./kg. Le prix du Gruyère AOP sortie fromagerie a augmenté de 30 ct./kg et la cotisation à l'IPG est passée de 80 à 90 ct./kg (+10 ct.).

Production totale effective de Gruyère AOP

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité annuelle (t)	28'564	28'749	28'597	28'942	29'068	29'400*
Evolution	-0,6%	+0,6%	-0,5%	+1,2%	+0,4%	+1,1%
Quantité semestrielle (t)		15'540	15'074	14'678	15'043	15'036
Evolution			-3,0%	-2,6%	+2,5%	-

Source : IPG, Pringy / * estimation

En 2013, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 528 tonnes (+32 t par rapport à 2012) pour le Gruyère d'alpage AOP, à 1'091 tonnes (+53 t) pour le Gruyère AOP bio et à 28'586 t (+652 t) pour le Gruyère AOP Tradition.

Au 1^{er} semestre 2013, 528 tonnes de qualité IB ont été produites. Il s'agit d'un chiffre inférieur de 40% à la même période en 2012 ou inférieur de 5,7% à la moyenne du 1^{er} semestre des années 2009 à 2011.

À partir de	nov. 11	sept. 12	mai 13	juin 13	janv. 14
Prix indicatif (ct./kg lait) payé aux producteurs (sans la prime de non-ensilage)	80,40	80,14	79,94	80,28	82,56
Prix du fromage (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	9,40	9,40	9,40	9,40	9,70
Contribution à l'IPG en francs par kilo fromage	-.80	-.80	-.80	-.80	-.90

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOC

Pour le début de saison 2012-2013, les ventes en Suisse ont progressé d'environ 6 % par rapport à la saison précédente. Les exportations ont encore baissé cette année (-10 % par rapport à 2012). L'interprofession table sur un volume de production d'environ 595 tonnes (+16 tonnes par rapport à 2012-2013). Le régime transitoire d'exception d'affouragement de silo de maïs a été supprimé en mai 2013; tous les producteurs ont dû s'adapter. Deux demandes de modifications du cahier des charges sont en cours: passage de l'AOC à l'AOP; toilletage lié à l'évolution des techniques de fabrication et d'affinage. La production de lait des 230 producteurs de la filière représente environ 3,9 mio kg.



Interprofession de l'Etivaz AOP

La production de la saison 2013 s'est élevée à 436 tonnes (+3 t), dont 41 t en bio (7 producteurs). Sur les 69 producteurs, 4 (-4) ont obtenu la note maximale de 20 points pour la qualité de leurs fromages. 18'276 pièces ont été fabriquées. La taxation moyenne s'est élevée à 18,79 points (18,94 en 2012). La production de lait transformée en Etivaz avoisine les 5 millions de kilos. Le 22 mars 2013, la coopérative a inauguré officiellement ses nouvelles installations qui comprennent une nouvelle cave de 10'341 meules, un grenier (remplaçant l'ancien datant de 1934) pour 5'620 rebibes, un accueil « visiteurs » adapté, des bureaux et des vestiaires aux normes. Suite au départ du directeur M. Christophe Magne, engagé comme taxateur à l'IPG, la coopérative a embauché M. Alexandre Deladoey issu du milieu viticole. Il a pris ses fonctions en mars 2014.



Pour Prolait cette assemblée a été l'occasion de réintégrer l'IP Lait, avec la nomination de Jean-Bernard Chevalley comme membre suppléant au comité. Comme 3^e représentant de la FPSL, André Aeby est entré au comité de l'IP Lait.

Le retour de la FPSL au comité de l'IP Lait, avec trois membres, a permis une meilleure unité des producteurs dans les décisions. Mais force est de constater que l'unité est plus facile lorsque le marché est porteur avec un équilibre entre offre et demande.

Au mois de mai Ruedi Bigler (Aaremilch) a été nommé président du groupe des producteurs en remplacement d'Andreas Hitz (démissionnaire). Lors de cette séance, le comité a décidé d'augmenter le prix indicatif du segment A à 69 ct./kg (+3 ct.) dès le mois de juin et pour le troisième trimestre.

Lors de la séance du comité du mois d'août, compte tenu de l'évolution des prix sur le marché international, le collège des producteurs a tenté d'obtenir légitimement une hausse du prix indicatif. Malgré une belle unité des producteurs, l'opposition du collège des transformateurs a abouti au maintien du prix du segment A à 69 ct./kg pour les trois derniers mois de l'année.

A cette même date, le directeur et le secrétaire de l'IP Lait annonçaient leur démission. Le directeur a quitté son poste à fin 2013. Pour lui succéder, le comité a nommé, dans le courant de l'automne, M. Stefan Kohler comme nouveau directeur. Jusqu'ici M. Kohler était rédacteur du journal « Die Grüne ». Son entrée en fonction a été fixée à janvier 2014. Parallèlement à cette entrée en fonction, le bureau de l'IPL sera transféré dans le bâtiment de TSM, afin de bénéficier de synergies administratives.

L'IP Lait se refusant à toute gestion du marché et des quantités de lait, ses tâches se limiteront à la fixation du prix indicatif et au contrôle de la segmentation, si tant est que cela soit possible sans volonté de définir les volumes de référence des différents segments sur le plan national.

Après l'abandon du prélèvement du centime pour le fonds de dégageement de l'IP Lait à fin avril 2013, il a été discuté de remettre en place un fonds d'intervention afin d'assurer une certaine stabilité du marché et éviter à l'avenir que des quantités excédentaires viennent déstabiliser l'ensemble du marché. Ce fonds qui serait financé par les producteurs, pourrait être géré, comme par le passé, par notre organisation faitière (FPSL). Cette idée fait son chemin et semble également rencontrer l'aval des principaux transformateurs. Il est utile de profiter de la bonne tenue des marchés pour mettre en place des outils de stabilisation en cas d'excédents.

2.4 INTERPROFESSION DU LAIT (IP LAIT)

L'assemblée générale de l'IP Lait, le 22 avril 2013, a été l'occasion de réélire l'ensemble du comité et mettre en place de nouvelles règles de fonctionnement, à savoir:

- la présence de 3 représentants de PSL au comité dans le collège des producteurs;
- Une représentation régionale pour les autres membres du comité;
- L'introduction d'un système permettant de recourir à l'index calculé par l'OFAG en cas de désaccord entre les collèges concernant la fixation du prix indicatif;
- L'introduction d'un prix minimum LTO+ pour le lait de fromagerie.

2.5 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT (FPSL)

Le 31 janvier 2013, l'annonce de la démission simultanée du président Peter Gfeller et du directeur Albert Röstli a fait l'effet d'une bombe dans le milieu laitier. En quittant la FPSL, MM. Gfeller et Röstli souhaitaient créer un « électrochoc » salutaire pour inciter les producteurs à plus d'unité et par là renforcer la position de notre organisation faitière au sein de la branche laitière.

Prolait tient à les remercier pour leur engagement sans faille à la défense des intérêts des producteurs de lait durant leur activité à la tête de la FPSL.

Lors de l'assemblée des délégués du printemps, reportée au 30 mai 2013, Hans-Peter Kern a été nommé à la présidence de la FPSL. Prolait félicite M. Kern et se réjouit de collaborer, avec lui et son organisation, au renforcement la position des producteurs de lait. Le 22 août 2013, Kurt Nuesch, jusqu'ici directeur par intérim a été nommé comme nouveau directeur de la FPSL.

Durant l'année 2013, outre ces changements, les dossiers traités par la FPSL ont été nombreux. Citons en particulier : la position sur la PA 2014-2017, l'examen des effets d'une ouverture de la ligne blanche et l'examen de la stratégie FPSL pour les années à venir, discutée lors d'un séminaire.

2.6 POLITIQUE AGRICOLE ET CONDITIONS-CADRES

Après plus de deux ans de débats autour de la nouvelle politique agricole (PA) 2014-2017, le Parlement en a approuvé les principes et le financement à l'occasion du vote final qui a eu lieu le 22 mars 2013. En résumé, cette nouvelle PA va vers plus d'écologie et d'éthologie avec une refonte complète du système des paiements directs. Les producteurs de lait recevront certainement un peu moins de paiements directs ; ils devront donc chercher à compenser cette perte de revenu non seulement en rationalisant leur exploitation mais surtout en allant chercher la différence sur les marchés. Les aides en montagne et surtout pour les alpages seront renforcées.

A l'issue des consultations sur PA 14-17, l'agriculture a notamment gagné sur les points suivants : le paquet financier global a été augmenté de 160 millions dont une partie servira à maintenir le niveau des aides à l'investissement ; les montants des suppléments pour le lait transformé en fromage et de non-ensilage ont été ancrés dans

la loi (ce qui nécessite une décision du Parlement pour les modifier) ; l'octroi de la prime fromagère est lié à une teneur minimum des fromages de 15 % de matière grasse ; le montant total pour la contribution à la transition est passé de 980 à 450 millions de francs ; le principe de souveraineté alimentaire a été confirmé (mais pas suffisamment renforcé) ; le moratoire sur les OGM a été maintenu.

Par contre, l'agriculture est face à des défis importants à cause de l'abandon des contributions liées aux UGB fourrages grossiers. Leur abandon entraîne une baisse du revenu des producteurs de lait. Les nouvelles primes à l'herbage ne pourront que très partiellement compenser cela. En effet, ces dernières seront octroyées si une exploitation n'utilise pas plus de 10 % de concentrés et pratique un affouragement composé de plus de 75 % d'herbe, de foin et d'ensilage d'herbe (85 % en zone de montagne). Concernant l'organisation du marché laitier, la Confédération réduit encore son influence en se basant plus que sur les décisions de l'IP Lait (pour autant qu'elle en prenne).

Dans ses prises de position, Prolait a soutenu le principe d'une stabilité des paiements directs pour les producteurs de lait, la primauté d'une agriculture productive, le maintien des primes fromagère et de non-ensilage, le renoncement au versement de la prime fromagère pour les fromages dégraissés (au-dessous de 25 % de matière grasse) et le renforcement des aides et soutiens pour les investissements collectifs (par ex. fromageries). Prolait porte son attention au développement de la PA 2018+ qui se prépare déjà en 2014. Elle dénonce la vitesse des réformes qui mettent à rude épreuve la solidité financière des exploitations agricoles. Elle s'oppose à la pression mise par l'OFAG pour obtenir l'ouverture à terme du marché laitier avec l'UE (ligne blanche). PSL a démontré, par une étude, que les conséquences seraient désastreuses pour la production laitière suisse.

Prolait soutient l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire. Celle-ci a été adoptée lors de l'assemblée de l'USP du 22 novembre 2013. Elle donne l'occasion au monde paysan de démontrer la nécessité de renforcer la production alimentaire indigène et de s'unir dans ce but. La récolte des signatures est en cours.

3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1 PROLAIT EN CHIFFRES

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 83

Fromagerie (lait de non-ensilage) : 85

Fromageries

Gruyère : 61 (dont 3 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or : 12

Pâtes molles / spécialités : 8

Producteurs de lait

Exploitations principales : 1'211 (-79)

Dont communautés d'exploitations : 57 (id.)

Dont communautés partielles d'exploitations : 91 (+11)

Exploitations d'estivage : 213 (-2)

Par canton

	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Droit de produire 2013 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	1'064	870	194	184,78	73,7%
Neuchâtel	274	267	7	50,60	20,2%
Fribourg	69	67	2	13,69	5,5%
Berne	17	7	10	1,67	0,7%
TOTAL	1'424	1'211	213	250,74	

Par cercle

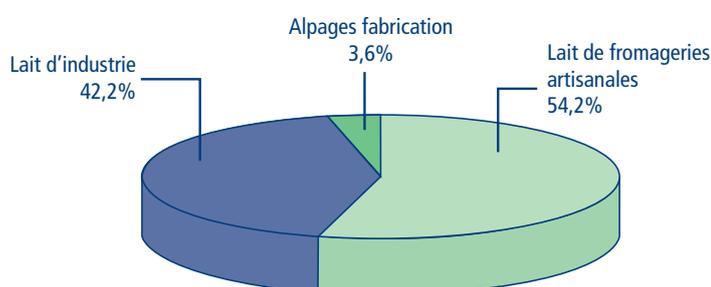
Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Nombre producteurs individuels	Droit de produire 2013 en mio de kg
1	Morges	149	133	16	20	3	3	28,61
2	La Vallée	101	46	55	6	0	0	13,27
3	Orbe	70	63	7	8	8	5	15,45
4	Yverdon	117	114	3	8	15	5	25,61
5	Grandson	98	72	26	4	4	10	15,39
6	La Brévine	139	137	2	10	0	0	24,60
7	La Vue-des-Alpes	122	118	4	6	5	40	23,42
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	52	52	0	0	11	18	13,71
9	Lavaux	61	59	2	0	10	10	11,37
10	Oron-Mézières	90	90	0	9	4	3	19,87
11	Combremonts-Moudon	76	76	0	6	5	5	15,43
12	Payerne-Broye	64	64	0	3	6	13	12,46
13	Avenches-Broye	78	78	0	3	8	21	15,19
14	Pays-d'Enhaut	207	109	98	2	4	2	16,36
<i>Etat fin 2013</i>		1'424	1'211	213	85	83	135	250,74

Prolait compte 91 exploitations de moins à fin 2013, soit une diminution de **5,3 %** par rapport à l'année précédente.

11 communautés partielles d'exploitations ont été créées en 2013.

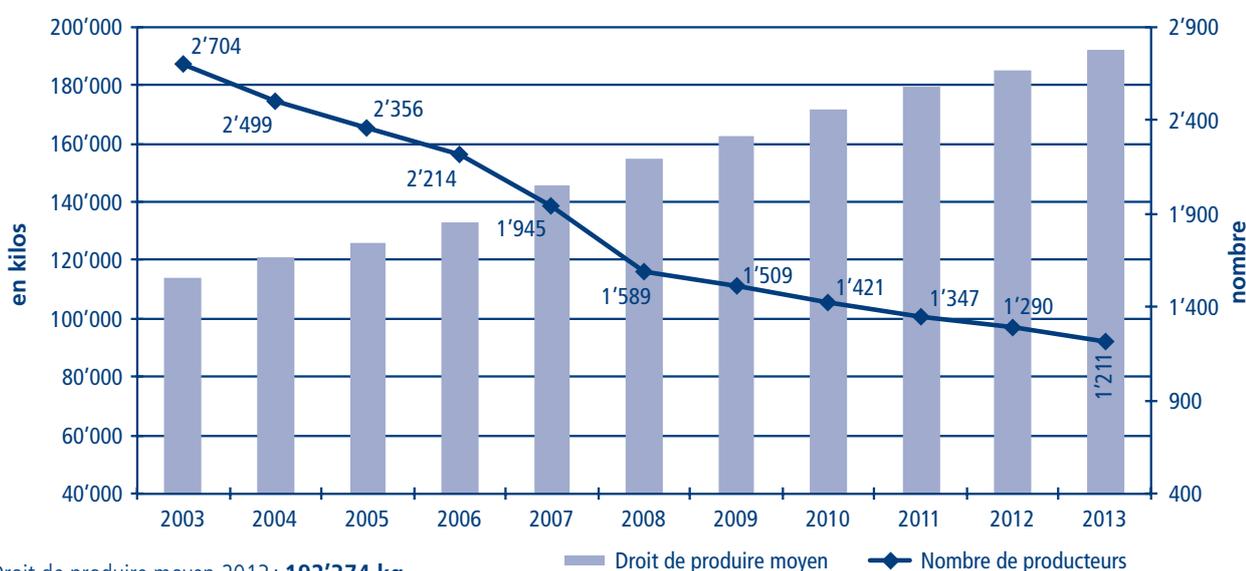
Par mise en valeur du lait

54,2% du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.



Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen

(seulement exploitations à l'année)



Droit de produire moyen 2013 : 192'374 kg

3.2 GESTION DES QUANTITÉS

L'année 2012 s'est terminée avec un décompte roulant reporté sur 2013 de 4,32 mio kg. 6 producteurs (-18) ont livré 34'108 kg (-60%) au-delà du décompte roulant et ont payé une taxe pour sur-livraisons. Celle-ci a été abaissée de 50 ct./kg à 20 ct./kg par décision du Conseil des présidents de cercles, tenant ainsi compte de la situation du marché laitier. 295 producteurs (+41) n'ont pas annoncé des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant pour un volume total de 1,8 mio kg. Après n'avoir pas annoncé deux ans de suite des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant, 54 producteurs (idem année précédente) ont vu leur quantité de base réduite de 168'400 kg au total.

La Commission de recours en matière de gestion des quantités a traité, en 2013, un dossier ; le recours du producteur concerné a été rejeté. La date de cessation d'exploitation ne correspondait pas à la date de conclusion des baux (démantèlement).

	2011	2012	2013
Quantité contractuelle de base	256,11	257,33	256,30
Quantités temporaires	-6,38	-8,84	-14,90
dont réduction temporaire d'une quantité pour non-annonce (art. 22)	-1,57	-1,44	-1,80
dont remises à Prolait	-9,71	-10,95	-16,15
dont reprises par les producteurs (locations)	4,90	3,55	3,05
Quantités additionnelles	6,86	4,63	5,02
Report du décompte roulant	3,52	3,53	4,32
Droit de produire	260,11	256,65	250,74
Quantités livrées	253,82	249,64	244,15
Solde	6,29	7,01	6,59

En millions de kilos

Le pot commun, pour l'année 2013, des **transferts temporaires** a enregistré 610 (+134 par rapport à 2012) mises à disposition de quantités pour un volume de 16,15 mio kg (+5,2). 196 (-13) producteurs ont pris en location une quantité pour un total de 3,05 mio kg (-0,5).

610 producteurs ont bénéficié d'une **quantité additionnelle** en 2013 pour un volume total de 5,02 mio kg. L'augmentation temporaire de 2 % du Gruyère a représenté l'octroi de 2,2 mio kg sous forme de quantités temporaires. Environ 600'000 kg initialement livrés à l'industrie ont

été soustraits de cette filière de commercialisation. Deux enquêtes auprès de chaque société et fromager a permis une répartition équitable de l'augmentation de volume sur les sites de production.

La **mise aux enchères** des quantités libérées (quantité contractuelle de base) a eu lieu en mars-avril 2013. 2,6 mio kg (-1,3) ont été mis à disposition. 124 (-197) producteurs y ont participé. Le prix moyen retenu a été de 7,95 ct./kg avec une fourchette de +/-3,95 ct. La très grande majorité des participants a obtenu une quantité correspondant au 100% du volume souscrit. Le prix moyen de la mise 2012 se situait à 11,1 ct./kg (100% du volume accordé).

Les **livraisons de lait**, durant le 1^{er} semestre 2013, ont été baissées passablement par rapport à l'année précédente (jusqu'à 10 % sur certains mois). C'est la conséquence d'un 2^e semestre 2012 déjà au-dessous de la moyenne. Cela a largement profité au Gruyère pour sa commercialisation et à la régularité de la production durant le semestre. Inmanquablement, les producteurs ont cherché à compenser, à juste titre, leurs livraisons sur le 2^e semestre 2013, avec pour conséquence des livraisons plus importantes au début 2014.

Le **règlement de gestion des quantités** a fait l'objet d'une évaluation par une commission ad hoc nommée par le Conseil des présidents de cercles (CPC). La commission a tenu trois séances durant l'automne 2013. Une séance complémentaire, organisée en présence des représentants des cantons et des vulgarisations, a traité de la question du regroupement des quantités lors de la création des communautés partielles d'exploitations. Lors de sa séance du 22 novembre 2013, le CPC a décidé de procéder à un toilettage du règlement valable dès le 1^{er} janvier 2014 plutôt qu'à une refonte fondamentale. Les décisions suivantes ont été prises :

- Maintien du financement de la gestion des quantités par les transferts de quantités. Pas de cotisation « gestion des quantités » ;
- Maintien de l'horizontalité (tous les producteurs avec les mêmes règles). Pas de différence entre sociétés de fromagerie et produc-

Livraisons mensuelles Prolait



teurs du pool par exemple. Les quantités de base sont reprises dans le cadre des mises ou au prix moyen des mises ;

- Abandon du regroupement des quantités lors de la création d'une communauté partielle d'exploitations (CPE) ;
- Reprise définitive des quantités additionnelles au prix moyen des mises après trois ans d'octroi ;
- Plus de marge de manœuvre pour le Conseil d'administration : il fixe les limites max. par mise, par projet de construction, la taxe de sur-livraisons et éventuellement un prix plancher des mises ;
- De nouveaux émoluments non perçus jusqu'à présent sont introduits : transfert direct dans le cadre familial ; constitution d'une communauté d'exploitations ; transfert plaine-alpage ou alpage-plaine ; envoi par courrier postal des décomptes et décisions de gestion des quantités.

3.3 POOL PROLAIT

Achat lait Pool Prolait

Pour l'année 2013, le pool Prolait a acheté 93,18 mio kg de lait, ce qui représente une baisse de 8,9 mio de kg ou 8.72% par rapport à 2012. Cette

diminution est essentiellement due aux mauvaises conditions climatiques, à la qualité médiocre des fourrages qui en a découlé, enfin à la cessation de production d'un bon nombre d'exploitants. Le collectage mensuel moyen est de 7,76 mio kg, oscillant entre 9,52 mio kg au mois de mai et 6,26 mio kg au mois de septembre. Les livraisons ont augmenté sur la fin de l'année 2013.

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
2012	59,53 mio	42,55 mio
2013	51,72 mio	41,46 mio
Evolution	-13,1%	-2,5%

Modifications des normes qualité en 2013

Le paiement à la teneur du Pool Prolait a été modifié à partir du 1^{er} mars 2013 :

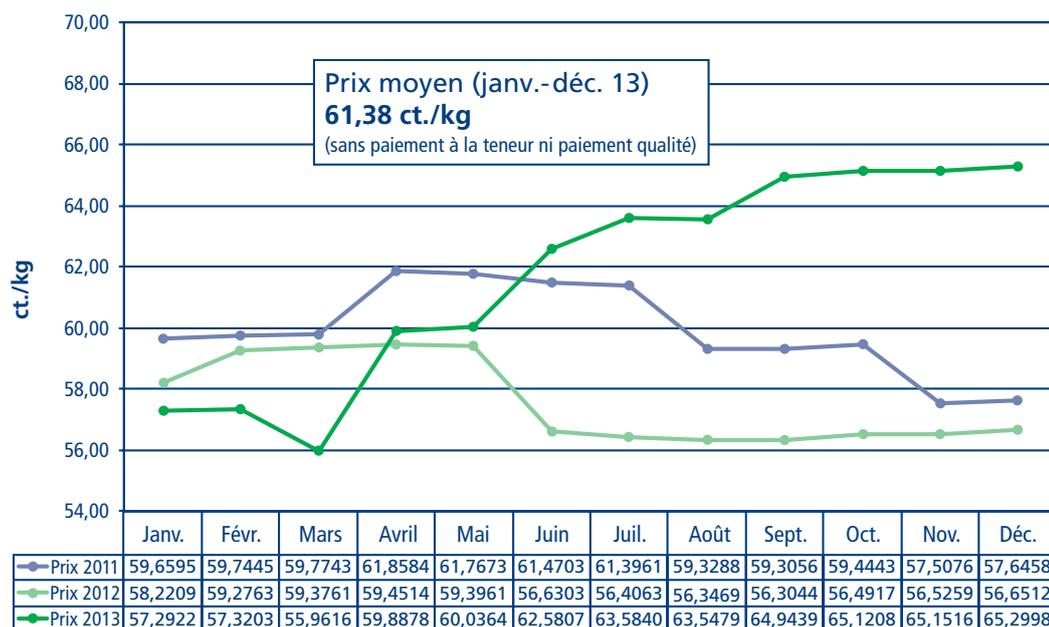
Matière grasse : neutre à 4.0 gr. : +/- 0.75 ct/ 0.1 gr.
(avant +/- 0.25 ct/0.1 gr.)
Protéine : neutre à 3.3 gr. : +/- 0.75 ct/ 0.1 gr.
(avant +/- 1.00 ct/0.1 gr.)

Prix du lait

Un changement important a été introduit dans notre système de paiement du lait à partir du 1^{er} mars 2013. Depuis cette date, le pool Prolait applique un système de segmentation conforme aux exigences de l'IP Lait. En raison notamment de l'augmentation de valeur des protéines sur le marché international et l'augmentation du prix indicatif du lait indigène, le pool Prolait a pu augmenter son prix mensuel moyen. Depuis l'introduction du nouveau système de paiement en mars 2013, ce dernier a progressé de 9,34 ct./kg, passant de 55,96 ct./kg à 65,30 ct./kg en décembre 2013. Précisons que ce prix est l'addition du prix de base moyen (segment A et B pool Prolait) additionné au supplément volume moyen, déduction faite de la retenue par arrêt (entre +2.44 et +2.92 ct./kg). Le paiement à la teneur et à la qualité, ainsi que les contributions et cotisations ne sont pas comprises dans ce prix (voir graphique ci-contre).

En fin d'année et au vu des résultats réalisés par le Pool Prolait, il a été possible de restituer 0,5 ct./kg de prime aux producteurs sur toute la livraison de lait 2013. Le prix moyen payé en 2013 se monte à 61,38 ct./kg (57,81 en 2012).

Prix mensuel 2011 - 2013



Qualité

Durant l'année 2013, nous avons constaté une amélioration de la teneur en spores butyriques sur le lait livré. Ce résultat a pu être obtenu grâce aux différentes mesures préventives mises en place; analyses des laits individuels, distribution d'une circulaire des mesures à prendre et conseil d'ARQHA. Nous encourageons nos producteurs à poursuivre leurs efforts pour réduire la présence de spores butyriques dans leur lait.

Les résultats du contrôle du lait sont bons. Au niveau des germes, la part de résultat < 80'000 se situe au même niveau que l'année 2012, à savoir 97,55 %, mais la part des résultats < 10'000 a augmenté de 1,29%. Pour les cellules, amélioration de la part de lait < 200'000 cellules (voir tableau ci-après). Le pourcentage de lait répondant aux normes qualité, < 350'000 cellules est de 95,77 % (95,16 % en 2012).

Critères	2012	2013
Germes ≤ 10'000	62,16 %	63,45 %
Germes 11 à 80'000	35,39 %	34,11 %
Germes > 80'000	1,86 %	1,78 %
Germes > 300'000	0,59 %	0,67 %

% résultats germes lors du contrôle du lait officiel

Critères	2012	2013
Cellules ≤ 100'000	35,64 %	37,63 %
Cellules 100 à 199'000	41,81 %	42,16 %
Cellules > 200'000	21,27 %	18,86 %
Cellules > 500'000	1,29 %	1,35 %

% résultats cellules lors du contrôle du lait officiel

Séances d'informations

Deux séances d'informations ont été organisées au mois de février à Pomy et à Savigny afin de transmettre à nos producteurs le détail du nouveau système de paie de lait appliqué à partir du 1^{er} mars 2013. Dans le courant de l'été, un certain nombre de producteurs ont décidé de changer d'acheteur de lait, pensant que « l'herbe était plus verte dans les champs voisins ». Si nous pouvons regretter cette démarche qui affaiblit la position des producteurs, malgré un marché porteur, nous la respectons. Au final et après passablement de discussions et de séances, ce ne sont que 9 producteurs et un volume de lait de 2,5 mio kg qui ont changé d'acheteur au 1^{er} janvier 2014.

3.4 FROMAGERIE « PÂTES-MOLLES » DE MOUDON – LE GRAND PRÉ

Pour la fromagerie pâtes-molles du Grand Pré, l'année 2013 a été riche en événements :

- Après près d'une année de construction, c'est le 7 avril 2013 que les premiers fromages ont pu être fabriqués dans les nouvelles installations de Moudon.
- Le 2 mai 2013, Le Grand Pré SA organisait une conférence de presse pour marquer la mise en exploitation de sa nouvelle fromagerie. Cette manifestation a permis de renforcer la visibilité de la marque « Le Grand Pré », par la couverture médiatique qui en a suivi. (Reportages (RTS et Maxtv) et de nombreux articles dans la presse écrite)
- L'inauguration de la fromagerie a été organisée le 27 septembre 2013 en présence de nombreux invités, et a été suivie le 28 d'une journée portes ouvertes.
- Le Grand Pré a, pour sa première participation au Concours suisse des produits du terroir à Courtemelon, obtenu la médaille d'argent pour le Reblochon de Moudon.



La fromagerie en chiffres

- La fromagerie a une surface construite de 700 m²
- Le coût de construction s'élève à 4 mio de fr.
- La capacité de production est de quelque 150-200 t par année en divers formats
- Affinage des fromages dans 4 hâloirs (système tubulaire AQP)
- Certification FSSC 22000 dans le courant 2014

Production

La production artisanale des fromages du Grand Pré est assurée par une petite équipe de trois personnes, 2 personnes à la fabrication et une personne à la logistique et emballage. Cette équipe sera prochainement renforcée en relation avec la progression des commandes. La production qui est actuellement de 25 tonnes par année, progresse de façon satisfaisante et doit atteindre dans le délai planifié le seuil de rentabilité de 80 tonnes/an.

Marketing et commercialisation

Dans le but de stimuler les ventes, diverses actions de promotion ont été réalisées. Relevons notamment les duos Cœur de Moudon pour la fête des mères, les corbeilles de Noël (reblochon-Cœur) et de nombreuses dégustations dans les magasins.

Le Grand Pré a été présent dans diverses manifestations : Comptoir Suisse, Comptoir d'Yverdon, Foire aux sonnailles et nouvellement aux Goûts et Terroirs à Bulle.

A noter que depuis juin 2013, les fromages du Grand Pré sont vendus à Aligro, et depuis janvier 2014 dans les Coop de Suisse romande. Des démarches sont en cours pour étendre le réseau de distribution et encore mieux faire connaître notre marque.

3.5 VIE DES SOCIÉTÉS

Depuis le 11 juin, la fromagerie des **Landes (Le Solliat)** est à nouveau en fonction (3 mio kg). Cela met un terme à une situation temporaire ayant duré trois ans et six mois durant laquelle de nombreux acteurs (dont Prolait, l'IPG et les fromageries de la région) ont contribué à ce que le lait des producteurs puisse toujours être transformé en Gruyère AOP. L'inauguration du bâtiment a eu lieu le 4 octobre.

Élément essentiel à la concrétisation du projet de nouvelle fromagerie du **Pied-du-Jura à Montricher** (8 mio fr.), l'aide à fonds perdu liée au PDRA (projet de développement régional agricole) a été approuvée à la quasi unanimité du Grand Conseil lors de sa session du 21 mai. La première pierre a été officiellement posée le 11 novembre en présence des conseillers d'Etat Ph. Leuba et B. Mettraux. La fromagerie recueillera le lait de 23 producteurs pour un volume de 5,2 mio kg dont 4,7 transformés en Gruyère AOP (société d'Apples, Ballens et Montricher).

Suite à des problèmes de qualité puis à un volume de lait insuffisant pour la transformation du lait bio, la Société de fromagerie de **La Praz** a décidé d'abandonner la fabrication du Gruyère Bio dès l'automne 2013. A sa demande, l'IPG a approuvé la conversion d'une part du quota bio en quota traditionnel à la condition de recevoir le lait d'un nouveau producteur.

La Société **d'Ecoteaux** a fêté les 100 ans de sa fromagerie le 21 septembre. Les 9 producteurs des sociétés d'Ecoteaux et Maraçon livrent annuellement un peu moins de 2 millions de kilos de lait transformés en Gruyère AOP.

Deux fromagers ont repris chacun une nouvelle fromagerie dès juillet 2013: M. Etienne Aebischer, celle de **Montricher** (qui sera regroupée en 2015 avec celle de Ballens dans l'entité Pied-du-Jura) et M. Steve Berger, exploitant de la fromagerie de Lignerolle, celle de **Grancy**. Cette dernière a fait l'objet d'une rénovation au passage.

Les sept sociétés de laiterie impliquées sur les sites de **Grancy** et **La Chaux** ont mis en place un comité de pilotage responsable d'un projet de nouvelle fromagerie (3 mio kg).

Issus de quatre sociétés de laiterie, les producteurs de lait actifs de la fromagerie d'Arnex ont décidé, en septembre 2013, de créer l'Association des producteurs de lait **d'Arnex-Agiez-Bofflens-Pompaples**. Son rôle est d'amener à terme un projet de nouvelle fromagerie pour autant que les moyens financiers puissent être trouvés.

Le 5 juin, l'IPG a organisé une séance d'information sur la restructuration des fromageries pour l'ensemble des sociétés de fromagerie du **Jorat** et du **Gros-de-Vaud**.

Afin d'assurer une livraison du lait de Gruyère régulière sur leur site respectif, l'association des producteurs de lait de **Penthéréaz** et environs et les sociétés de fromagerie de **Gros-de-Vaud** (Vuarrens) et **Pomy** se sont associées pour gérer les volumes de lait. Les cessations de production sont régulièrement compensées, dans cette région, par des producteurs externes aux sociétés.

La Société de fromagerie de **Corcelles-près-Payerne** (1,5 mio kg) a décidé de démissionner de Prolait au 31 décembre 2013. Prolait a pu discuter ouvertement avec l'ensemble des membres de la société de son avenir. Dépendante du lait livré par la Société de Russy (FSFL), elle prévoit la construction d'une nouvelle cave à fromages. Une fusion est prévue. Elle a rejoint la FSFL.

Malgré de nombreux contacts, la Société de fromagerie des **Moulins** (1,5 mio kg) a décidé de quitter Prolait au 31 décembre 2013. Elle n'a pas accepté l'application du règlement de gestion des quantités de Prolait. Elle a contesté le rôle de Prolait dans le domaine du bio. Elle a rejoint la FSFL.

L'OPU **Maréchal** (14 producteurs, env. 3 mio kg) a décidé de quitter Prolait au 31 décembre 2013 pour être totalement autonome. Elle avait déjà un règlement autonome de gestion de gestion des quantités.

3.6 ACTIVITÉS DIVERSES

Les 14 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 22 janvier au 14 février 2013. La participation s'est élevée à environ 40 % des producteurs de la fédération. Ces assemblées sont très importantes car elles permettent, notamment, à chaque producteur de s'informer sur le fonctionnement de chaque filière.

La **Commission « lait de fromageries artisanales »** s'est réunie à deux reprises en 2013, soit le 20 février et le 4 novembre. Une large réflexion sur le futur schéma qualité du lait dans les fromageries a été menée durant la séance d'automne. M. Eric Glauser a remplacé M. Marc Benoit comme représentant du Conseil d'administration et producteur de lait de centrale.

L'**assemblée des sociétés de fromageries** de Prolait a eu lieu le 8 mars 2013 à Fiez. 52 sociétés sur 90 étaient présentes. L'invité du jour, M. Jean-Pierre Grin, Conseiller national, a entretenu l'assemblée sur l'évolution de la PA 14-17. Comme chaque année, les directeurs des interprofessions ont présenté l'actualité de leur filière respective.

Deux éditions de « **PROLAI Actualités** » ont été publiées durant l'année 2013, soit en juin et en décembre.

Prolait a offert deux **cloches aux apprentis paysans** terminant leur formation à l'EMTN (Cernier) et à Agrilogie (Grange-Verney et Marcelin) avec la meilleure moyenne en production laitière. Les lauréats sont, pour 2013, M. **Valentin Von Allmen** du Locle (EMTN) et M. **Mathias Widmer** de Château-d'Oex (Agrilogie).

4. Activités des organes de la Fédération

4.1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

La septième assemblée des délégués de Prolait a eu lieu le 3 avril 2013 à La Brévine, en présence de 14 présidents de cercles, 107 délégués et de nombreux invités.

M. Marc Benoit, dans son premier rapport en tant que président de Prolait, a rappelé le rôle essentiel de la nature dans la vie du producteur de lait. Les volumes produits sont influencés par le climat, les saisons et la topographie. Face à tous ces éléments, seule une gestion des quantités permet d'en atténuer les écarts et de la réguler par un fonds au niveau national. Il regrette la décision de la Confédération de ne plus donner d'outil de force obligatoire dans ce domaine aux producteurs de lait (via PSL).

Il revient largement sur tous les événements qui ont fait de l'IP Lait une organisation avec quasi plus aucun moyen d'agir. Tout est à reconstruire. Retrouver la confiance des partenaires et développer des solutions pour l'ensemble des producteurs sont les objectifs que s'est donné Prolait en adhérant à nouveau à l'IP Lait. Il est prioritaire de retrouver une cohésion entre organisations de producteurs et de finir un dénominateur commun permettant d'améliorer le prix du lait. La motivation des producteurs, insiste-t-il, viendra des alternatives et solutions développées dans les régions. Dans ce sens, le projet Grand-Pré SA est important.

Le directeur a relevé, pour sa part, que le prix du lait de centrale en Suisse a atteint son plus bas niveau historique en 2012. Même si les prix sur les marchés étrangers se sont tassés, le problème principal résulte pour l'essentiel de l'incapacité des acteurs du marché suisse à convenir de mesures efficaces pour le stabiliser. Des solutions existent mais encore faut-il la volonté de les mettre en œuvre. Peut-être l'embellie sur les marchés internationaux permettra-t-elle d'y parvenir.

L'assemblée a pris congé de M. André Aeby, vice-président de Prolait. Ce dernier a été un des initiateurs de la Charte du Gruyère puis de la création de l'IPG. Il a assumé de nombreux rôles dans le secteur de la production laitière, notamment président des non-ensileurs neuchâtelois, président de la FLN et vice-président de PSL. Il a participé à la création de Prolait en convaincant une majorité de producteurs de lait neuchâtelois d'adhérer à la fusion. M. Stéphane Challandes de Fontainemelon a repris la place vacante au Conseil d'administration. Après une longue discussion, la contribution Prolait (fonds d'investissement) a été fixée, par une large majorité de délégués, à 0,5 ct./kg

dès le 1^{er} mai 2013. Un montant de 1,0 ct./kg était versé jusqu'alors à l'IP Lait pour les mesures de dégagement du beurre. La cotisation Prolait de 0,2 ct./kg est restée inchangée.

4.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) a été convoqué à trois reprises en 2013, soit les 18 mars, 5 juillet et 22 novembre. La séance de juillet s'est déroulée à Moudon, avec une visite de la fromagerie Grand-Pré SA.

En mars, le CPC a pris connaissance des comptes 2012 de Prolait. Il s'est prononcé sur le maintien de la contribution au fonds d'investissement Prolait à 0,5 ct./kg dès mai 2013.

En juillet, le CPC a nommé une commission chargée de la révision du règlement de gestion des quantités. De par ses compétences, il a approuvé l'adaptation de la taxe de sur-livraisons à 20 ct./kg avec effet rétroactif à 2012 (50 ct./kg auparavant).

En novembre, le CPC s'est penché sur le budget Prolait 2014 et l'a approuvé avec un déficit prévisionnel de 128'850 francs. Il a traité les modifications du règlement de gestion des quantités proposées par la commission nommée (voir aussi chapitre 3.2). Le nouveau règlement valable dès le 1^{er} janvier 2014 a été approuvé à l'unanimité moins une abstention.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 11 reprises en 2013. Suite à la démission de M. André Aeby, M. Didier Roch a été nommé vice-président de Prolait. Chaque membre du Conseil d'administration ayant la responsabilité de deux cercles, leur répartition a été revue pour MM. Challandes (Vue-des-Alpes et Avenches-Broye) et Tanner (La Brévine et Grandson).

En mai, le CA a pris une journée (séminaire), à Bevaix, pour réfléchir à la stratégie de Prolait. Dans les grandes lignes, il a confirmé celle qui est déjà mise en œuvre. La gestion des quantités s'affirme comme un socle essentiel de la fédération. Tous les membres de la fédération doivent avoir des règles communes et non différenciées (horizontalité). Le renforcement des partenariats est souhaité.

Le CA a soutenu la candidature de M. Fritz Glauser de Châtonnaye à la présidence de PSL afin de remplacer M. Peter Gfeller, démissionnaire. L'assemblée de PSL a finalement choisi M. Hans-Peter Kern (Suisse orientale). Pour remplacer M. Albert Röstli, également démissionnaire, PSL a confié la direction à M. Kurt Nüesch, jusque-là vice-directeur.

Avec la nouvelle politique agricole, le domaine de la production bio est choisi par de nombreux producteurs pour assurer leurs revenus. Prolait a participé avec intérêt au séminaire romand de Bio-Suisse en mars. Le respect entre filières bio et traditionnelle doit être de rigueur. Afin de mieux coordonner la représentation des producteurs de lait bio, Prolait a rencontré, en septembre, une délégation de Bio-Suisse et de Provana. L'objectif est d'éviter les doublons et d'être actif sur le marché.

Le CA a confirmé les règles d'utilisation du fonds d'investissement Prolait. La valeur ajoutée doit revenir à l'ensemble des producteurs. Cela exclut son octroi pour des projets particuliers. Prolait peut consentir, via le fonds, à des prêts à des conditions favorables.

Au niveau de la gestion des quantités, le CA a approuvé toutes les demandes de quantités additionnelles ainsi que l'octroi des quantités au prix moyen des mises pour 5 projets d'étables. Tous ces projets étaient issus de producteurs membres d'une société de fromagerie. En décembre, lors de sa dernière séance annuelle, le CA s'est entretenu avec M. Yvan Perrin, Conseiller d'Etat neuchâtelois, chef du département du développement territorial et de l'environnement. Ce fut l'occasion d'évoquer les projets de Prolait et les soucis financiers du canton de Neuchâtel.

5. Organes & collaborateurs

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marc BENOIT, président
André AEBY, vice-président (jusqu'au 3.4.13)
Didier ROCH, vice-président (dès le 4.4.13)
Stéphane CHALLANDES, administrateur (dès le 4.4.13)
Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur
René COTTING, administrateur
Eric GLAUSER, administrateur
Didier ROCH, administrateur (jusqu'au 3.4.13)
Christophe TANNER, administrateur

5.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts - Moudon
Sébastien BIGLER, cercle de Lavaux
Stéphane CHALLANDES, cercle de la Vue-des-Alpes
Michel DEVANTAY, cercle de Morges
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine
Pierre-André GRANDGIRARD, cercle de Payerne - Broye
Alexandre LONGCHAMP, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne
Joël LOUP, cercle d'Avenches – Broye
Jacques NICOLET, cercle d'Orbe (jusqu'au 3.4.13)
Cédric PITTET, cercle d'Yverdon
Jean-François PITTET, cercle de La Vallée

François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières
Frédéric TEUSCHER, cercle d'Orbe (dès le 4.4.13)

5.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère
Romane BOTTERON, La Sagne NE, Gruyère
Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère
Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
Didier ROCH, Ballens, Gruyère
Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère
André AEBY, La Brévine, Commission « lait de fromagerie » PSL
Eric GLAUSER, Villars-le-Terroir, lait de centrale et CA Prolait
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin-Mont-d'Or
Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz
Félix BAERTSCHI, Montet, Maréchal

5.4 COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE GESTION DES QUANTITÉS

MM. Frédéric BRAND, chef du Service de l'agriculture, Morges (président)
Daniel FLOTRON, Forel (Lavaux) (membre, lait de centrale)
Pierre-André HAINARD, Les Bayards (membre, lait de fromagerie)

5.5 COMMISSION DE GESTION

- MM. Sébastien MASSARD de Châtillens, cercle de Lavaux (membre)
Thomas GERBER de Vuarrens, cercle d'Yverdon (membre)
Didier MEYLAN du Solliat, cercle de la Vallée (suppléant)
Gary CHERPILLOD de Vuillens, cercle d'Oron-Mézières (suppléant)
Daniel HAUSHEER d'Assens, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne (suppléant)

5.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Pierre-André HAINARD, Les Bayards
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
Olivier TOMBEZ, Moudon

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu

Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Sébastien DEBONNEVILLE, Gimel
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.7 DIRECTION ET COLLABORATEURS

- MM. Eric JORDAN, directeur
Daniel GEISER, directeur adjoint
Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion des quantités
Floriane VIQUERAT, secrétariat général & achat du lait
MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait
Denis MORET, responsable financier
Elvis MASABO, apprenti employé de commerce

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 424 20 10
Fax : 024 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Denis Hauswirth

Impression

Imprimerie Nouvelle
1110 Morges